

Etat général des dépenses du département de la guerre pour l'année 1791, en annexe de la séance du 9 septembre 1791

Citer ce document / Cite this document :

Etat général des dépenses du département de la guerre pour l'année 1791, en annexe de la séance du 9 septembre 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXX - Du 28 août au 17 septembre 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1888. pp. 306-307;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1888_num_30_1_12453_t1_0306_0000_1

Fichier pdf généré le 05/05/2020

PREMIÈRE ANNEXE

A LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU VENDREDI 9 SEPTEMBRE 1791, AU MATIN.

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE.

État général des dépenses ordinaires et extraordinaires du département de la guerre pendant l'année 1791, tant en vertu des différents décrets de l'Assemblée nationale pour les parties organisées, que conformément aux anciennes ordonnances pour les parties sur lesquelles l'Assemblée nationale n'a point encore prononcé (1).

DÉPENSES ORDINAIRES.		l.	s.	d.	l.	s.	d.
Appointements et solde..	{ Appointements des officiers de troupes.....	16,533,882	»	»	40,707,796	3	4
	{ Solde des troupes de ligne.....	24,173,914	3	4			
	{ particulières des corps.....	3,790,584	»	»			
	{ d'habillement.....	2,636,208	»	»			
	{ de remonte.....	1,228,872	»	»			
	{ de boulangerie.....	6,766,320	»	»			
	{ des hôpitaux.....	2,114,473	»	»			
	{ de campement.....	422,895	»	»			
	{ de chauffage.....	1,268,685	»	»			
	{ de casernement.....	2,488,150	10	»			
Masses.....	{ N. B. Cette masse n'est encore qu'en projet ; mais la dépense n'est pas moins réelle.				28,501,399	10	»
	{ d'étapes..... 1,206,376 livres.....		Mémoire.				
	{ N. B. Cette masse, qui n'est aussi qu'en projet, n'est portée ici que pour mémoire, parce que la dépense est encore sous l'administration du ministre des finances.						
	{ de fourrages.....	7,765,200	»	»			
Traitements des officiers généraux, adjudants généraux et aides de camp.....					2,583,810	»	»
Travaux.....	{ de l'artillerie.....	3,000,000	»	»	5,400,000	»	»
	{ des fortifications.....	2,400,000	»	»			
Service des places.....	{ employés des places.....	28,750	»	»	148,750	»	»
	{ employés des fortifications.....	120,000	»	»			
Frais d'administration générale et extraordinaires de toute espèce, d'après les décrets des 18 août 1790 et 25 mai 1791.....					1,600,000	»	»
TOTAL de la dépense ordinaire d'après les décrets rendus.....					78,941,755	13	4
OBJETS SUR LESQUELS L'ASSEMBLÉE NATIONALE N'A POINT ENCORE PRONONCÉ.							
Savoir :							
Appointements des commissaires des guerres.....		753,931	»	»	6,200,655	»	»
Invalides et récompenses militaires, y compris l'Hôtel.....		4,810,557	»	»			
Ecole des enfants de l'armée.....		28,837	»	»			
Compagnie franche de Castellano.....		17,330	»	»			
Traitements des femmes et filles de mauvaise vie, arrêtées pour cause de discipline militaire.....		70,000	»	»			
Traitements de différents employés dans les provinces.....		110,000	»	»			
Suppléments d'appointements et solde, environ.....		160,000	»	»			
Payement de 3 sous par lieue, et secours aux soldats passagers, environ.....		100,000	»	»			
Loyers, entretien et réparations des hôtels de la guerre, fournitures pour les bureaux de la guerre, impressions des ordonnances, etc.....		150,000	»	»			
TOTAL de la dépense ordinaire relative aux troupes de ligne.....					85,142,410	13	4
<i>Gendarmerie nationale.</i>							
Maréchaussée, 6 premiers mois 1791.....		2,173,162	»	»	6,453,832	»	»
Gendarmerie, 6 derniers mois.....		4,280,670	»	»			
TOTAL de la dépense ordinaire du département de la guerre.....					91,596,242	13	4

(1) Voy. ci-dessus, même séance, page 301.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

		l. s. d.)	l. s. d.
Objets supprimés depuis le 1 ^{er} janvier 1791, et dont la dépense a eu lieu jusqu'à leur suppression.....	États-majors des places.....	598,163 » »	} 861,662 » »
	Troupes provinciales.....	263,499 » »	
	Appointements des officiers réformés à la suite des corps en attendant remplacement.....	Mémoire.	
En vertu des décrets, pour mettre le royaume en état de défense.....	Du 13 décembre 1790, pour travaux.....	4,000,000 » »	} 48,701,694 1 4
	Du 27 avril 1791, pour première augmentation d'hommes, etc.....	19,420,750 5 6	
	Du 22 juin 1791, pour travaux.....	817,000 » »	
	Du 2 août, pour seconde augmentation d'hommes, etc....	24,383,943 15 10	
	Du 17 août 1791, pour l'établissement de l'école d'artillerie de Châlons.....	80,000 » »	
Gardes nationales.....	Solde de 184 bataillons, à 17,415 livres chacun par mois, ci pour 4 mois, du 1 ^{er} septembre au 31 décembre....	12,817,440 » »	} 14,817,440 » »
	Habillement, équipement, armement, étapes et frais de toute espèce, par aperçu, ci.....	2,000,000 » »	
Achat de numéraire ou indemnités aux fournisseurs pour perte sur les assignats, par aperçu, ci..... Non compris les sommes payées directement par le Trésor public.			4,000,000 » »
TOTAL de la dépense extraordinaire du département de la guerre.....			68,380,796 1 4

RÉCAPITULATION.

	l. s. d.
Dépenses ordinaires.....	91,596,242 13 4
Dépenses extraordinaires.....	68,380,796 1 4
TOTAL de la dépense du département de la guerre pendant l'année 1791, d'après les décrets rendus jusqu'à ce jour.....	
	159,977,038 14 8

Non compris : 1^o La dépense relative aux régiments de ligne qui devront être formés de la garde nationale parisienne.
 2^o Celle des troupes des colonies, qui passent au département de la guerre.
 3^o Les approvisionnements ordonnés pour mettre les places de Landau et Givet en état de soutenir un siège.
 4^o Les dépenses extraordinaires de toute espèce qui peuvent avoir lieu pour des cas urgents, dans les différents points du royaume, sur les ordres des officiers généraux, et dont il ne m'a pas encore été rendu compte.
 5^o Les différentes ordonnances de paiement sur la caisse de la guerre, données par plusieurs corps administratifs à mon insu, et sans ordres de ma part.
 6^o Celles données par les commissaires médiateurs à Avignon, sur la caisse de la guerre et exigées à main armée : elles montaient au 25 août dernier, suivant les comptes qui m'en ont été rendus, à la somme de 22,935 l. 18 s.
 7^o Enfin les dépenses qui pourront résulter des camps, décrétés par l'Assemblée nationale, et pour lesquels les approvisionnements sont ordonnés, et même exécutés en partie.
 J'observe au surplus, que, dans le présent état, la dépense est portée sur le pied du complet de l'armée, d'après les décrets de l'Assemblée nationale, et qu'il est à présumer que le résultat de la différence du complet à l'effectif suffira pour faire face aux objets ci-dessus, non compris dans les calculs de la dépense.

Fait à Paris, le 8 septembre 1791.

DUPORTAIL.